

# Médicaments : ayez les bons réflexes !

En Aquitaine,  
nous sommes  
acteurs de  
notre santé !

Une campagne de communication régionale lancée par l'ARS Aquitaine en partenariat avec les professionnels de santé et l'Assurance maladie.



## Edito

Michel Laforcade  
Directeur général  
de l'ARS Aquitaine

La consommation des médicaments est importante, notamment chez la personne âgée. Les dernières données disponibles sur la prescription médicamenteuse de la personne âgée de plus de 75 ans font état d'un nombre moyen de 7 médicaments prescrits (certaines prescriptions pouvant en compter plus de 20). En France, environ 40% des événements indésirables graves à l'origine d'une hospitalisation sont associés à des médicaments, dont plus des 2/3 auraient pu être évités.

L'ARS Aquitaine a donc fait du médicament une de ses priorités et a d'ores et déjà engagé de nombreuses actions en lien avec l'Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT) d'Aquitaine, et en partenariat avec les professionnels et les usagers.

L'objectif est d'optimiser la prise en charge médicamenteuse de tous les patients et de revoir régulièrement les traitements grâce à une démarche d'évaluation, une meilleure coordination pluriprofessionnelle et une meilleure appropriation des traitements par les usagers.

Dans le cadre de la semaine de la sécurité des patients 2014, l'ARS Aquitaine a organisé un Café Santé « La conciliation médicamenteuse est l'affaire de tous ! » qui a été l'occasion d'échanger avec les représentants des professionnels de santé et des usagers sur les actions à conduire pour aller plus loin dans ce domaine. Des actions phares seront ainsi déployées jusqu'en 2017, notamment : un programme régional Médicaments, la signature d'une charte « En Aquitaine : engageons-nous pour le bon usage du médicament » et le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation du grand public.

Je compte sur votre implication pour limiter les risques liés aux médicaments en Aquitaine dans un objectif commun : agir ensemble pour améliorer la santé des Aquitains.

## Une priorité en Aquitaine, la bonne utilisation des médicaments

### Quelle implication des acteurs de santé pour limiter les risques liés aux médicaments ?

La campagne « Médicaments : ayez les bons réflexes ! » vise à inciter les Aquitains à devenir acteurs de leur santé et de leur sécurité en appréhendant mieux leurs traitements médicamenteux, à mobiliser les professionnels de santé sur la coordination des soins et à faciliter le dialogue soignants/soignés.

Les messages visent à :

- inciter les patients à faire un point avec leur médecin et leur pharmacien lorsqu'ils prennent plusieurs médicaments, en vue de garantir une bonne utilisation et de prévenir l'iatrogénie médicamenteuse,
- favoriser la communication entre les points de transition que sont les entrées et les sorties d'hospitalisation, pour connaître et comprendre tous les médicaments, en incitant en particulier à la pratique de la conciliation médicamenteuse et à la création du dossier pharmaceutique pour les patients.

La campagne de sensibilisation à l'attention du grand public s'appuiera sur un plan média (au travers notamment de spots diffusés sur les antennes régionales de France Bleu et sur France 3 Aquitaine) fin janvier début février 2015, et la diffusion d'outils de communication (affiche, flyer, carte pour les pharmaciens sur le dossier pharmaceutique). Tous les supports sont téléchargeables sur le site de l'ARS : [www.ars.aquitaine.sante.fr/Votre\\_santé/La\\_santé\\_par\\_thème/Les\\_médicaments](http://www.ars.aquitaine.sante.fr/Votre_santé/La_santé_par_thème/Les_médicaments).

Les messages seront portés par Pierre Bellemare, qui a accepté de soutenir cette campagne.

Nous vous transmettrons les outils de communication de cette campagne début 2015 pour diffusion auprès de vos patients. Une diffusion sera également assurée via les différents acteurs de santé de la région (établissements de santé et médico-sociaux, infirmiers, Assurance maladie, services de santé au travail, conseils généraux, ...).



# En pratique

## Qu'est-ce que la conciliation médicamenteuse ?



La conciliation médicamenteuse est une pratique pluriprofessionnelle qui a vocation à garantir la continuité de la prise en charge médicamenteuse entre la ville, l'hôpital et les établissements d'hébergement pour personnes âgées et handicapées par :

- la prise en compte de tous les traitements pris par le patient qu'ils soient prescrits ou non lors de l'élaboration d'une nouvelle prescription,
- la transmission et le partage des informations complètes et exactes des traitements du patient entre les professionnels de santé à tous les points de transition.

**Objectif : assurer une prescription médicamenteuse la plus appropriée possible.**

En pratique, la conciliation médicamenteuse consiste à :

- **dès l'admission du patient à l'hôpital** : rechercher l'ensemble des traitements qu'il prend via différentes sources (patient, pharmacien, médecin traitant, médecins spécialistes, et l'accès au dossier pharmaceutique) et via la collaboration médico-pharmaceutique pour optimiser la prescription,
- **à la sortie de l'hôpital** : expliquer au patient les changements de traitements entre l'admission et la sortie, signaler ces modifications aux professionnels de ville prenant en charge le patient, via un système d'information sécurisé.



Pour en savoir plus

[http://www.has-sante.fr/portail/jcms/r\\_1498429/fr/initiative-oms-high-5s](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/r_1498429/fr/initiative-oms-high-5s)

## Qu'est-ce que le dossier pharmaceutique ?



Le dossier pharmaceutique (DP) contient la liste de tous les médicaments qui ont été dispensés au patient, avec ou sans ordonnance, pendant les quatre derniers mois dans les pharmacies où il s'est rendu.

Les patients, disposant d'une carte vitale, peuvent ouvrir gratuitement leur DP dans la pharmacie de leur choix, après avoir pris connaissance des informations délivrées par le pharmacien sur ce dispositif. Ils peuvent demander l'édition du contenu du DP dans n'importe quelle pharmacie pour en disposer lors de leurs rendez-vous médicaux.

Les pharmaciens hospitaliers peuvent également, avec l'accord du patient, accéder aux données du DP et l'alimenter. En complément, une expérimentation nationale est en cours dans certains hôpitaux, pour que les médecins urgentistes, anesthésistes et gériatres puissent avoir, toujours avec l'accord du patient, accès au DP.



Pour en savoir plus

<http://www.ordre.pharmacien.fr/Le-Dossier-Pharmaceutique>

## Qu'est-ce que la messagerie sécurisée ?



La messagerie sécurisée est un service gratuit proposé à l'ensemble des professionnels de santé de ville ou exerçant dans un établissement de santé. Il permet de partager et d'échanger des données de santé, en toute sécurité, dans le respect de la confidentialité autour du patient.

**Objectif : améliorer la coordination à chaque étape du parcours de soins du patient.**

Avec cet outil, accessible en ligne à l'aide de la carte de professionnel de santé (CPS), les professionnels disposent au quotidien d'un espace de confiance qui leur permet notamment :

- d'envoyer une lettre de sortie, un courrier d'orientation, des éléments du dossier médical, des prescriptions, aux professionnels de santé de ville,
- de transmettre les traitements en cours du patient pour préparer une hospitalisation,
- d'échanger les comptes rendus d'un laboratoire d'analyse ou d'un cabinet d'imagerie.



Pour en savoir plus

<http://www.tsa-esante.fr/services/messagerie-securee>

## Qu'est-ce que la plateforme aquitaine d'aide à la communication santé ?



La plateforme aquitaine d'aide à la communication santé (PAACO) est un réseau social santé sécurisé qui permet aux professionnels de santé d'un territoire d'échanger des documents et de partager des informations autour des personnes suivies.

Cette plateforme régionale permet la communication inter-professionnelle et offre aux professionnels de santé un accès en situation de mobilité (smartphones ou tablettes).

PAACO propose de nombreuses fonctionnalités, notamment un tchat sécurisé santé (journal de transmission multimédia : textes, documents, enregistrements vocaux, photos...) aussi simple qu'un SMS sécurisé, des agendas partagés multi-vues, des annuaires, des partages d'informations comme par exemple les résultats cliniques.



Pour en savoir plus

<http://www.tsa-esante.fr/projets/paaco-la-plateforme-aquitaine-daide-la-communication-sante>